

EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE SÉANCE	07 juin 2025
DATE DE CONVOCATION	30 mai 2025
DATE D’AFFICHAGE	10 juin 2025
NOMBRE DE CONSEILLERS	
EN EXERCICE	33
PRÉSENTS	21
PROCURATION(S)	11
VOTANTS	32

Le maire certifie que la présente délibération a été télétransmise en Préfecture de l'Eure au titre du contrôle de la légalité

Certifiée conforme et exécutoire.
Notifiée aux intéressés.

Le Maire

Le **SEPT JUIN** DE L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ à 10H00 :

Le Conseil municipal de VAL-DE-REUIL légalement convoqué, s'est assemblé en séance publique dans la salle du Conseil, sous la présidence de :
Monsieur Marc-Antoine JAMET, Maire

Étaient présents : MM. COQUELET, AVOLLÉ, BALUT, GHOUL, AÏT BABA, MARC, COPLO, LECERF, NDIAYE.
Mmes DUVALLET, ROUSSELIN, BENAMARA, DORDAIN, DESLANDES, ALTUNTAS, POUHÉ, DEBOISSY, BATAILLE, TERNISIEN, LEFEBVRE.

formant la majorité des Membres en exercice.

Étaient excusés : MM LEGO, GODEFROY, GRESSANT, GUILLON, GASSA, SABIRI et Mmes LOUBASSOU, DELIENCOURT, GÜTH, VINCENT, MANTSOUAKA-MASSALA.

Était absent : M. THIERY.

Avaient donné pouvoir : M. LEGO à M. JAMET, M. GODEFROY à M. BALUT, M. GRESSANT à M. AVOLLÉ, M. GUILLON, à Mme LEFEBVRE, M. GASSA à Mme DORDAIN, M. SABIRI à M. AÏT BABA, Mme LOUBASSOU à M. COQUELET, Mme DELIENCOURT à Mme DESLANDES, Mme GÜTH à Mme ROUSSELIN, Mme VINCENT à Mme DUVALLET, Mme MANTSOUAKA-MASSALA à Mme BENAMARA.

Mme Jeanne POUHÉ
est nommée Secrétaire à l'ouverture de la séance.

Assistaient à la séance :
Fonctionnaires : MM. TRISTANT, TOUTAIN, AURIÈRES, EL OUERDIGHI, VANHOVE, SWIECH, BARAT et Mmes ECHARD-GOUBERT, BOULANGER, GALLÉ-TESSONNEAU, ZAPPIA.

Délibération N°05

ENSEIGNEMENT - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À
L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ÉLÈVES INDÉPENDANTS
(APIC) DU COLLÈGE MICHEL DE MONTAIGNE

Mme Béatrice Deboissy expose au Conseil municipal :

La Ville soutient les associations de parents d'élèves (APE), en versant une subvention annuelle de 400€/an pour aider à l'organisation d'évènements, sorties scolaires et d'achats de matériel complémentaire.

Parce que Val-de-Reuil est la **principale commune de soutien du collège Michel de Montaigne, 2^{ème} collège rolivalois**, dont 70% des effectifs sont des jeunes de notre Ville, l'APIC a sollicité un soutien financier afin de participer notamment à l'organisation de manifestations telles que le marché de Noël, des actions de préventions contre le tabagisme, ou encore un goûter interculturel.

Il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette sollicitation et d'apporter un **soutien équivalent aux autres APE actives sur la Ville, à savoir 400 €.**

Sur la base de ces éléments, le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Accusé de réception en préfecture
027-212707012-20250607-D-25-06-05-DE
Date de télétransmission : 07/06/2025
Date de réception préfecture : 07/06/2025

- **ATTRIBUE** une subvention de 400€ à l'APIC
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025 au compte 6574 – subventions de fonctionnement aux associations et aux autres personnes de droit privé.

La présente délibération sera transmise à M. le Préfet de l'Eure en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Délibéré en séance les jours, mois et an susdits,
Et ont les membres signé au registre après lecture.

POUR EXTRAIT CONFORME
Marc-Antoine JAMET

